



## Formation recyclage Gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant (Hauteur de levée > 2,50 m CAT 2)

### Objectifs Opérationnels :

Acquérir les compétences nécessaires pour :

- Identifier les caractéristiques techniques des gerbeurs de la (ou) des catégorie (s) concernée (s)
- Être capable de s'adapter aux particularités de l'entreprise et du chantier
- Respecter les interdictions d'utilisation
- Vérifier si les opérations périodiques d'entretien sont conformes à la bonne utilisation du gerbeur.
- Contrôler le dispositif de sécurité général avant la réalisation des manœuvres et du gerbeur.

### Public concerné :

Conducteurs permanents ou occasionnels de gerbeurs à conducteur accompagnant.

### Prérequis particulier :

Être reconnu apte après une visite médicale à l'utilisation d'un gerbeur à conducteur accompagnant.

Avoir suivi la formation initiale au préalable.

**Durée :** 1 jour soit 7 heures

**Effectif :** 4 personnes maximum

### Maintien des connaissances :

Un recyclage est préconisé tous les 5 ans

### Méthodes pédagogiques :

- Le formateur parle, montre et expose au moyen de questions.
- Mise en pratique directement sur le terrain ou en centre de formation à partir de situations concrètes
- Mise en situation avec mise à disposition d'un gerbeur automoteur à conducteur accompagnant (hauteur de levée  $\geq$  2.50 m – CAT 2) par l'entreprise recevant la formation en intra.

### Moyens pédagogiques :

- Matériels et supports audiovisuels.
- Documentation technique.
- Document de synthèse, résumant la formation, remis à chaque participant.

### Validation :

Délivrance d'une autorisation de conduite, par l'employeur Attestation de fin de formation.

### Evaluation :

Contrôle des connaissances théoriques par QCM et pratiques, vérifiant l'aptitude des candidats à utiliser des gerbeurs à conducteur accompagnant en sécurité.

### Modalités et délais d'accès et contact :

Pour bénéficier de cette formation, vous devez vous inscrire auprès de Carole LAIR :

Mail : [c.lair@pfc-formation.fr](mailto:c.lair@pfc-formation.fr)

Tél .06 15 12 56 23

Tarif intra : sur devis nous consulter

Délai d'accès 15 jours à partir de la date de prise de contact

### Référent administratif :

Mme Carole LAIR Tel : 06.49.67.45.02

### Référent pédagogique :

M. Guillaume PENNEQUIN Tel 06.12.21.21.36

### Référent handicap :

M. Guillaume PENNEQUIN Tel 06.12.21.21.36

### REMARQUE :

Chaque participant devra se munir de chaussures de sécurité.

### PROGRAMME DE FORMATION

#### FORMATION THEORIQUE

##### **La sécurité**

- Importance et coûts des accidents du travail
- Les responsabilités
- Prévention des accidents du travail

##### **Analyse des risques liés à l'utilisation du gerbeur**

- Recherches des risques
- Mesures de prévention

##### **Textes relatifs à la conduite du gerbeur**

- Décret 98-1084
- Article R.4323-55 du code du travail

##### **Technologie du gerbeur**

- Différents types
- Les différents mouvements
- Technologie et terminologie
- Les dispositifs de sécurité
- Les organes de commande

##### **Vérification du gerbeur**

- Vérifications journalières
- Vérifications générales périodiques
- Maintenance de 1er niveau

##### **Plaques de charges du gerbeur**

- Règles de stabilité
- Plaque d'identification
- Différentes présentations de plaques de charges
- Exercices d'application

##### **Règles de conduite et de sécurité relatives au gerbeur**

- Le conducteur
- Qualification
- Protection personnelle
- Règles générales de conduite
- Circulation et milieu de travail
- Travail en charges
- Règles particulières
- Symboles et étiquettes des emballages

#### FORMATION PRATIQUE

- Adéquation
- Vérifications de début de poste
- Circulation à vide/en charge
- Prise et dépose d'une charge au sol
- Stockage et déstockage d'un gerbage en pile
- Arrêter le Gerbeur en sécurité
- Maintenance 1er niveau
- Vérification de fin de poste.

Accessibilité : Nous étudions au cas par cas toutes les situations de handicap afin d'envisager une intégration dans la formation. Dans le cas contraire, nous prévoyons une orientation vers des organismes appropriés. Il appartient aux clients en INTRA, de s'assurer que les locaux de formation soient accessibles aux personnes en situation de handicap.